

INTRODUCTION

L'année 2001 a été marquée par la mise en place de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Le Compte Administratif 2001 prend en compte de ce fait l'impact des transferts de compétences que cette mise en place a suscités tout en traduisant les réalisations budgétaires de l'exercice.

Ainsi, l'année 2001 a constitué une période budgétaire transitoire dans la mesure où la Ville a continué à assumer certaines charges dans le cadre de la convention de gestion passée avec la Communauté Urbaine (dépenses de personnel transféré, dette, charges liées à l'assistance apportée par la Ville dans les domaines informatique ou budgétaire).

De la même manière, en investissement, un volume très important figure en dépenses comme en recettes dû aux écritures d'ordre de transferts patrimoniaux vers la Communauté Urbaine. Ceci étant, un niveau élevé de dépenses programmées a été maintenu sans un recours correspondant à l'emprunt.

Le Compte Administratif 2001 est présenté et soumis au vote du Conseil Municipal pour la dernière fois en francs.

Ce document converti en euros a été diffusé et la reprise des résultats de ce compte sera effectuée aussi en euros.

- PREMIÈRE PARTIE :

L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET LA FORMATION DU RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

Le résultat budgétaire du Compte Administratif 2001 se calcule à partir des résultats de clôture de l'exercice 2001 auxquels s'ajoutent les restes à réaliser.

1 - L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le regroupement des dépenses de fonctionnement et d'investissement (*en mouvements réels hors excédent de dépenses reporté et mouvements financiers*) permet de connaître les crédits alloués à chaque domaine de compétence de la Municipalité. Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL
Mouvements réels (*hors excédent de dépenses reporté et mouvements financiers*)
en Francs

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL en 2001
Sports & jeunesse	263 466 179,90	157 573 495,03	421 039 674,93
Transports	9 923 235,16	328 067,72	10 251 302,88
Sécurité & salubrité publique	501 109 224,42	104 814 537,54	605 923 761,96
Action culturelle	444 540 305,36	165 326 765,33	609 867 070,69
Environnement & propreté	565 198 037,88	220 442 336,71	785 640 374,59
Action sociale & santé	582 662 539,04	32 912 745,55	615 575 284,59
Action éducative	761 638 404,11	249 405 516,60	1 011 043 920,71
Économie & Urbanisme	510 044 847,09	64 758 585,71	574 803 432,80
Annuité de la dette & frais financiers	552 214 901,48	856 329 146,00	1 408 544 047,48
Administration générale	1 494 008 865,83	253 495 500,74	1 747 504 366,57
TOTAL	5 684 806 540,27	2 105 386 696,93	7 790 193 237,20

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES
Mouvements réels
en Francs

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL en 2001
○ Service extérieur des Pompes Funèbres.	33 535 943,97	581 551,22	34 117 495,19
○ Annuité de la Dette & Frais Financiers	310 918,20	363 477,81	674 396,01
TOTAL	33 846 862,17	945 029,03	34 791 891,20

2 - LES RESTES À RÉALISER DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

2 - 1 - Les restes à réaliser de recettes en investissement

Ces restes à réaliser concernent uniquement le financement de dépenses déjà faites qui ont été préfinancées par la Ville sur ses excédents temporaires de trésorerie. D'un montant de 612,501 millions de francs, ils se répartissent ainsi :

		en MF
• Subventions à percevoir par la Ville	:	224,005
• Emprunts restant à réaliser	:	370,306
• Créances vis-à-vis des tiers	:	18,190
	:	-----
TOTAL	:	612,501

Les subventions à percevoir (224,005 millions de francs) s'appuient sur des arrêtés dûment notifiés à la Ville, non encore recouverts à ce jour mais susceptibles de l'être dans le courant de l'exercice 2002.

Quant aux emprunts à réaliser (370,306 millions de francs), leur utilisation sera effective en fonction des besoins de trésorerie de la Ville limités au strict minimum du fait de l'application de la politique de trésorerie zéro.

Les créances vis-à-vis des tiers sont relatives aux ventes à tempérament que la Ville a consenties.

2 - 2 - Les restes à réaliser en fonctionnement

Les restes à réaliser concernent les dépenses et les recettes. Ils se répartissent de la manière suivante :

◆ DÉPENSES :

		en MF
• Personnel	:	2,105
• Contingent départemental d'aide sociale	:	193,401
• Fonctionnement des services	:	130,062
• Subventions	:	46,324

	TOTAL	371,892

Les restes à réaliser augmentent de 12,35 %, passant de 331,009 millions de francs en 2000 à 371,892 millions de francs en 2001. Cette évolution est surtout sensible sur le poste de fonctionnement des services en raison de l'avancement de la date de fermeture des fichiers informatiques pour le passage à l'euro.

◆ LES RECETTES

D'un montant de 31,642 millions de francs, elles correspondent à la créance sur la Communauté Urbaine MPM pour le remboursement des dépenses de fonctionnement du second semestre de la convention de gestion.

3 - LE RÉSULTAT BUDGÉTAIRE DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

BALANCE GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF (en Millions de Francs)			
LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT DE CLÔTURE
Section d'Investissement			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels	2 607,537	1 990,190	
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre	13 380,731	13 722,379	
• à l'intérieur de la section	2 401,403	2 401,403	
• entre les sections	10 979,328	11 320,976	
Total des opérations de l'exercice	15 988,268	15 712,569	
Excédent de fonctionnement capitalisé		339,296	
Résultat reporté	849,223		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	16 837,491	16 051,865	-785,626
Section de Fonctionnement			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels	5 684,806	5 963,263	
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre entre les sections	11 320,976	10 979,328	
Total des opérations de l'exercice	17 005,782	16 942,591	
Résultat reporté		1 160,327	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 005,782	18 102,918	1 097,136
EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE 311,510			

En fonction des résultats reportés de l'exercice précédent, l'excédent global de clôture s'établit à 311,510 millions de francs en 2001.

Les dépenses engagées non mandatées ainsi que les produits restant à encaisser sont pris en compte dans la détermination du résultat cumulé ou résultat disponible qui s'établit à 583,761 millions de francs.

SITUATION FINANCIÈRE GÉNÉRALE (en Millions de Francs)			
LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Section d'Investissement			
Total des réalisations (y compris le résultat reporté)	16 837,491	16 051,865	
Restes à réaliser		612,501	
Total des réalisations	16 837,491	16 664,366	-173,125
Section de Fonctionnement			
Total des réalisations (y compris le résultat reporté)	17 005,782	18 102,918	
Restes à réaliser	371,892	31,642	
Total des réalisations	17 377,674	18 134,560	756,886
RÉSULTAT CUMULÉ OU EXCÉDENT 583,761			

Le résultat d'exécution de fonctionnement (*1 097,136 millions de francs*), diminué du besoin de financement de l'investissement (*173,125 millions de francs*) soit 924,011 millions de francs, après couverture du solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement (*340,250 millions de francs*), contribue au financement des dépenses nouvelles de fonctionnement 2002 à hauteur de 583,761 millions de francs.

- DEUXIÈME PARTIE :

L'ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU COMPTE PRINCIPAL

1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - 1 - Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui intègrent notamment les intérêts de la dette, les subventions d'équipement et les fonds de concours, diminuent de 9,11 %, passant de 6 254,913 millions de francs à 5 684,807 millions de francs. Cette diminution est consécutive au transfert de compétence à la Communauté Urbaine et à l'absence de paiement du contingent d'aide sociale sur l'exercice 2001.

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

NATURE DES CHARGES	2000 en MF	2001 en MF	Variation en %
○ Charges de personnel	3 056,637	3 219,301	+ 5,32
○ Intérêts et frais financiers	493,615	552,215	+ 11,87
○ Fonctionnement des services	989,080	961,792	- 2,75
○ RTM	603,743	141,131	- 76,62
○ Subventions de fonctionnement	527,143	525,871	- 0,24
○ Subventions d'équipement et fonds de concours	272,807	220,149	- 9,30
○ Contingent départemental d'aide sociale	249,300	0	
○ Dotation globale aux arrondissements	62,588	64,347	+ 2,81
TOTAL	6 254,913	5 684,807	- 9,11

1 - 1 - 1 - Les charges de personnel

Au 31 décembre 2001, l'effectif général du personnel qui regroupe les personnels titulaires et non titulaires gérés par la Direction Générale des Ressources Humaines s'établissait à 13 692 au lieu de 13 544 au 31 décembre 2000 soit une augmentation de 1,09 %. Cette hausse est liée d'une part au nombre important de recrutements dans les secteurs prioritaires de l'action municipale (*crèches, écoles, nettoyage et culture*) et d'autre part à une politique volontariste d'intégration des emplois précaires.

Cet effectif ne tient pas compte du transfert de personnel à la Communauté Urbaine MPM dont la Ville a continué à assurer la gestion. Budgétairement, les dépenses de ce poste intègrent donc 492,817 millions de francs qui font l'objet d'un remboursement communautaire par le biais de la convention de gestion.

Ainsi, les crédits affectés au personnel permanent augmentent de 6,25 %, passant de 2 557,654 millions de francs à 2 717,564 millions de francs. Cette évolution s'explique

notamment par l'impact des mesures statutaires portant sur la rémunération des fonctionnaires ou spécifiques pour certains grades. Par ailleurs, en raison de la période transitoire du transfert de personnel vers la Communauté Urbaine, ce budget intègre les dépenses de personnel normalement imputables sur les budgets annexes.

Après déduction de cette charge provisoire, le poste personnel permanent ramené à 2 688,719 millions de francs augmente de 5,12 %.

Quant au personnel non permanent, il connaît une relative stabilité, passant de 498,983 millions de francs en 2000 à 501,737 millions de francs pour 2001.

1 - 1 - 2 - Les intérêts et les frais financiers

Les intérêts et frais financiers s'établissaient en 2000 à 493,615 millions de francs. En 2001, ce poste budgétaire augmente de 11,87 % passant à 552,215 millions de francs en raison de trois causes cumulatives :

- ◆ une hausse du taux moyen de la dette (5,35 % en 2001 au lieu de 4,80 % en 2000) due à la progression du niveau des taux court terme en 2000 payés en 2001,
- ◆ l'utilisation plus importante des lignes de trésorerie liées aux décalages entre les paiements obligatoires effectués par la Ville et le remboursement de la quote-part transférée à la Communauté Urbaine dans le cadre de conventions de gestion,
- ◆ des réaménagements réalisés hors échéances engendrant le paiement sur 2001 d'intérêts courus et d'intérêts de refinancement.

1 - 1 - 3 - Le fonctionnement des services

Le poste « *fonctionnement des services* » diminue de 2,75 % (961,792 millions de francs au lieu de 989,080 millions de francs en 2000). Cette évolution est le résultat du transfert de compétences à la Communauté Urbaine.

1 - 1 - 4 - La Régie des Transports de Marseille

Après transfert de la compétence transport à la Communauté Urbaine MPM, la participation de la Ville s'établit à 141,131 millions de francs soit une baisse de 76,62 % par rapport à 2000 (603,743 millions de francs).

Le montant réalisé au Compte Administratif 2001 intègre à la fois la régularisation de l'exercice 2000 (19 millions de francs de restes à payer sur les mesures facturées) et 4,9 millions de francs sur le solde de la contribution d'équilibre ainsi que les rattachements à l'exercice 2001 des mesures facturées (21,06 millions de francs).

1 - 1 - 5 - Les subventions de fonctionnement

Ces subventions, dont une partie a été transférée à la Communauté Urbaine, baissent de 0,24 %, passant de 527,143 millions de francs à 525,871 millions de francs.

1 - 1 - 6 - Les subventions d'équipement et les fonds de concours

Ce poste de dépense (*hors subventions en annuités*) connaît une diminution importante du fait des transferts de compétences vers la Communauté Urbaine MPM, notamment les fonds de concours liés à la réalisation de la L2, du pôle Saint-Charles et les participations aux zones d'activités.

Il s'élève à 210,337 millions de francs en 2001 contre 262,327 millions de francs en 2000.

1 - 1 - 7 - Le contingent départemental d'aide sociale

À compter du 1^{er} janvier 2000, la loi n° 99-641 du 27 juillet 2000 portant création de la couverture maladie universelle supprime les contingents communaux d'aide sociale et les remplace par un prélèvement opéré à la source sur la Dotation Globale de Fonctionnement de la commune.

Pour 2001, le prélèvement s'élève à 468,471 millions de francs contre 344,150 millions de francs en 2000. Le dernier versement au titre du contingent 1999 a été effectué en 2000.

Cependant, une somme due au titre des exercices 1994, 1995, 1996 et 1997 s'élevant à 290,101 millions de francs a été inscrite au Budget Supplémentaire 2000 dans le cadre de l'accord-cadre signé le 23 janvier 2000 entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille.

À ce titre, un premier acompte de 96,700 millions de francs a déjà été payé, le solde devant intervenir au fur et à mesure de la mise en œuvre de la convention.

1 - 1 - 8 - La dotation globale aux arrondissements

La dotation augmente de 2,81 % (*64,347 millions de francs au lieu de 62,588 millions de francs*). Cette évolution reflète la politique de la Municipalité visant à octroyer des moyens financiers suffisants aux Mairies de Secteur compte tenu notamment des transferts d'équipement dont elles bénéficient.

1 - 2 - Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 12,93 % (*5 963,263 millions de francs au lieu de 6 848,365 millions de francs*).

Cette diminution est limitée malgré le transfert d'importantes recettes telles que le versement transport, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la faiblesse de la nouvelle dotation de solidarité communautaire de la Communauté Urbaine en 2001 à cause du changement de périmètre entre la Communauté de Communes et la Communauté Urbaine qui a entraîné une modification des critères d'attribution.

Les recettes se ventilent de la manière suivante :

	2000 en MF	2001 en MF	Variation en %
- Dotation Globale de Fonctionnement <i>(y compris Dotation de Solidarité Urbaine)</i>	1 381,830	1 288,551	- 6,75
- Autres transferts	478,926	470,259	- 1,81
. Péréquation taxe professionnelle	89,717	89,968	+ 0,30
. Compensation taxe professionnelle	191,382	191,330	- 0,30
. Dotation générale de décentralisation	29,951	15,661	- 47,71
. Compensation taxe d'habitation	153,276	148,361	- 3,21
. Compensation foncier bâti	14,600	24,939	+ 70,81
- Dotations communautaires	1 188,588	1 093,488	- 8,00
. Attribution de compensation	844,621	1 034,247	+ 22,45
. Dotation de solidarité	343,967	59,241	- 82,78
- Fiscalité Locale	2 825,266	1 793,234	- 36,53
. Impôts directs et rôles supplémentaires	1 524,738	1 557,707	+ 2,16
. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	521,629	1,666	- 99,68
. Versement de transport	555,107	23,034	- 95,85
. Taxes et impôts divers	223,792	210,827	- 5,80
- Autres recettes Produits d'exploitation, domaniaux, financiers, exceptionnels, autres produits de gestion courante, ainsi que subventions de fonctionnement	900,719	673,810	- 25,19
- Subventions d'équipement et en annuités	44,100	7,477	- 83,05
- Cessions d'actifs	28,936	32,086	+ 10,89
- Convention de gestion avec la C.U.	----	604,362	---
TOTAL	6 848,365	5 963,267	12,93

1 - 2 - 1 - La Dotation Globale de Fonctionnement (*y compris la dotation de solidarité urbaine*)

- La Dotation Globale de Fonctionnement se répartit ainsi :

LIBELLÉ	2000	2001	Variation en %
○ Dotation Globale forfaitaire de Fonctionnement de l'exercice	1 225,972	1 128,018	- 8,00
○ Dotation de Solidarité Urbaine	152,065	156,931	+ 3,20
○ Dotation spéciale " <i>Instituteurs</i> "	3,793	3,602	- 5,60
TOTAL	1 381,830	1 288,551	- 6,75

La diminution de la dotation globale de fonctionnement (- 6,75 %) résulte essentiellement de l'évolution de la dotation forfaitaire sur laquelle s'opère un dernier prélèvement de 124,320 millions de francs au titre de la réforme du contingent d'aide sociale.

Ensuite, la retenue sera actualisée annuellement.

1 - 2 - 2 - Les autres transferts

La diminution de 1,81 % par rapport à 2000 est à pondérer du fait du transfert de la dotation générale de décentralisation transport scolaire à la Communauté Urbaine dans le cadre de la compétence transport.

En excluant le poste **dotation générale de décentralisation**, ce poste de recettes augmente de 1,25 %.

La variation la plus significative porte sur **la compensation de la taxe foncière sur les propriétés bâties** qui augmente de 70,81 %, passant de 14,600 millions de francs à 24,939 millions de francs en 2001.

Cette hausse, qui se consolide depuis 2000, est le résultat de la relance du marché immobilier sur Marseille. Elle s'explique aussi par l'attribution d'une compensation de l'État pour les logements sociaux dans les zones urbaines sensibles (*9,690 millions de francs*).

Par ailleurs, la diminution de 3,21 % de la dotation de compensation de la taxe d'habitation est due à l'amélioration des revenus des Marseillais.

1 - 2 - 3 - Les dotations communautaires

Le passage à la Communauté Urbaine MPM a entraîné un recalcul des dotations communautaires passant de 1 188,588 millions de francs à 1 093,488 millions de francs (*soit - 95,100 millions de francs*).

- **L'attribution de compensation** s'élève à 1 034,247 millions de francs en 2001 contre 844,621 millions de francs en 2000. Ce montant est le résultat du produit de la taxe professionnelle perçue par la Ville avant la création de la Communauté Urbaine MPM, 844,621 millions de francs (*dotation de compensation*) + 302,008 millions de francs (*dotation de solidarité*), abondé des charges transférées initialement à la Communauté de Communes (*67,817 millions de francs*), diminuée du solde des transferts de recettes et de dépenses de fonctionnement y compris la dette (*180,199 millions de francs*).

- **La Dotation de Solidarité :**

Le changement de périmètre entre la Communauté de Communes Marseille Provence Métropole et la Communauté Urbaine MPM, le volume annuel de cette dotation limité à 100 millions de francs en 2001, la modification des critères d'attribution instaurés pour 2001, auxquels s'est ajoutée la perte des rôles supplémentaires de taxe professionnelle encaissés maintenant par la Communauté Urbaine (*42 millions de francs en 2000*) a entraîné une diminution de la dotation de solidarité.

Cette dotation comporte deux parts :

- ◆ la part « *péréquation* » (*50 % en fonction des critères tenant compte de la richesse de la commune à savoir le revenu par habitant, le potentiel fiscal par habitant*) qui s'élève à 40,753 millions de francs,
- ◆ la part « *intéressement* » (*50 % en fonction des croissances de bases constatées par commune*) qui s'établit à 18,488 millions de francs.

1 - 2 - 4 - La fiscalité locale

- **Les impôts directs perçus par la Ville** (*taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties*) enregistrent une progression de 2,16 %, passant de 1 524,738 millions de francs en 2000 à 1 557,707 millions de francs en 2001.

Cette augmentation est le résultat cumulé de :

- deux facteurs d'évolution de bases d'imposition,
 - ◆ l'actualisation forfaitaire fixée au niveau national par la loi de finances pour 2001 à 1 % ;
 - ◆ la variation physique de la masse imposable (*ayant trait aux modifications intervenues dans les locaux imposables ou dans leur*

affectation),

- et d'une augmentation des rôles supplémentaires de 18 millions de francs résultant d'un reversement sur les exercices antérieurs.

La progression des bases définitives de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties constatée depuis 1995 se poursuit en 2001 (+ 2,80 % pour la première taxe, + 2 % pour la deuxième taxe en tenant compte de l'impact de l'abattement de 30 % sur les bases de certains logements HLM situés en zone urbaine sensible applicable en 2001).

Cette évolution traduit à la fois le retour des habitants à Marseille et les effets de l'action conjuguée des services fiscaux et des services municipaux en matière de prise en compte des bases fiscales.

Aussi, les taux des impôts ménages ont pu être maintenus inchangés pour la quatrième année consécutive, limitant ainsi la pression fiscale sur le contribuable en dépit des lourdes charges pesant sur la commune.

- **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères** a été totalement transférée à la Communauté Urbaine MPM dans le cadre de la compétence nettoyage.

La taxe de balayage versée par France Télécom au titre de 2000 a été perçue en 2001 pour un montant de 1,666 million de francs.

- **Le versement transport** est transféré la Communauté Urbaine MPM au titre de la compétence transport. 23,034 millions de francs ont été encaissés en 2001 ; ils correspondent à un versement des URSSAF au titre de l'exercice 2000.
- **Les taxes et impôts divers** s'élèvent à 210,827 millions de francs au lieu de 223,827 millions de francs en 2000 enregistrant une diminution de 5,80 % en raison du transfert des taxes à la Communauté Urbaine MPM. La plus importante concerne la taxe de crémation pour 5,000 millions de francs.

Ils se répartissent ainsi :

	2001 en MF
○ Taxe sur certaines fournitures d'électricité	69,812
○ Taxe additionnelle aux droits de mutation	94,960
○ Impôts sur les spectacles	3,051
○ Taxe sur la publicité	19,021
○ Taxe de séjour	8,479
○ Licence débits de boissons	5,257
○ Taxes diverses	2,431
○ Taxes funéraires	7,816
TOTAL	210,827

1 - 2 - 5 - Les autres recettes

À périmètre équivalent résultant du transfert à la Communauté Urbaine et déduction en 2000 d'une recette exceptionnelle (*reversement de l'excédent du Budget*

Annexe de l'Eau), ce poste peut être ramené en 2000 à 666,649 millions de francs, passant en 2001 à 673,810 millions de francs. Il enregistre ainsi une progression de 1,07 % soit + 7,161 millions de francs.

Leur répartition est la suivante :

	en MF
• Produits d'exploitation et domaniaux	183,745
• Autres produits de gestion courante	152,505
• Atténuations de charges	6,736
• Produits financiers	29,351
• Subventions et participations	278,935
• Produits exceptionnels	22,538

Les principales augmentations portent sur les produits d'exploitation et domaniaux (+ 16,1 millions de francs), sur les autres produits de gestion courante (+ 3,5 millions de francs) et sur les subventions (+ 16,1 millions de francs).

Elles sont liées à l'accroissement de l'activité dans certains secteurs (*fourrière, télécommunications*) mais aussi à l'octroi d'aides supplémentaires de l'État (*emplois jeunes*) et du Conseil Général (*Opéra*).

En revanche, les atténuations de charges, les produits financiers et les produits exceptionnels diminuent de 20,2 millions de francs, en raison notamment de la régularisation des rattachements fortement réduite.

1 - 2 - 6 - Les subventions en annuités

La très forte diminution de ce poste budgétaire (- 83,05 %) est liée au transfert des principales subventions à la Communauté Urbaine MPM (*métro, voirie autoroutière*).

1 - 2 - 7 - Les cessions d'actifs

Ce poste budgétaire progresse de 10,89 % (32,086 millions de francs au lieu de 28,936 millions de francs) démontrant le souci de la Municipalité de procéder au mieux à la vente d'actifs insuffisamment ou totalement improductifs.

1 - 2 - 8 - Les Conventions de Gestion avec la Communauté Urbaine

La mise en place progressive de la Communauté Urbaine MPM au cours de l'année 2001 n'a pas permis un transfert effectif de toutes les charges au 1^{er} janvier de l'année de sa création. Aussi, la Ville de Marseille a continué à assumer certaines charges (*personnel, dette, frais divers...*) pour le compte de la Communauté Urbaine qui

procède à leur remboursement sur la base de conventions. En 2001, la Communauté Urbaine est redevable à la Ville de Marseille d'une somme de 604,362 millions de francs.

- **Les remboursements de frais de personnel :**

Ils s'élèvent à 492,818 millions de francs et correspondent aux agents transférés au 1^{er} janvier 2002 et affectés à des compétences transférées au 1^{er} janvier 2001.

- **Les remboursements du service de la dette :**

La gestion de la dette relative aux équipements transférés est assurée par la Ville de Marseille pour le compte de la Communauté Urbaine MPM à hauteur de 78,014 millions de francs pour les intérêts.

La recette perçue s'élève à 79,984 millions de francs mais elle doit être diminuée d'un remboursement de trop perçu de 1,970 million de francs.

- **Les remboursements de frais**

Les prestations de services assurées par la Ville de Marseille pour la Communauté Urbaine MPM s'élèvent en 2001 à 31,560 millions de francs pour le premier semestre 2001 ; 31,642 millions de francs (*reportés*) correspondent au second semestre 2001.

2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement fait apparaître en dépenses et recettes un volume inhabituel.

Cette forte progression est due aux écritures d'ordre de transferts patrimoniaux vers la Communauté Urbaine MPM.

La valeur des voies inscrites au bilan de la Ville a été transférée, soit 3 973,514 millions de francs.

Les budgets annexes ont été transférés à hauteur de 4 080,643 millions de francs :

↳ Assainissement	2 520,067 millions de francs,
↳ Eau	1 415,226 millions de francs,
↳ Ports	128,242 millions de francs,
↳ Marché d'Intérêt National	17,108 millions de francs.

Le Métro (première et deuxième lignes) a été transféré à hauteur de 2 357,953 millions de francs.

2 - 1 - Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement (*hors dettes et mouvements financiers*) s'élèvent à 1 212,733 millions de francs. En intégrant les subventions et fonds de concours, les dépenses programmées s'élèvent à 1 423,070 millions de francs.

Elles se répartissent ainsi :

		en MF
• Opérations individualisées	:	995,960
• Opérations à programmes annuels	:	427,110

Elles se décomposent de la manière suivante :

DÉPENSES PROGRAMMÉES	Compte Administratif 2000 en MF	Compte Administratif 2001 en MF
○ Subventions d'équipement et fonds de concours	262,327	210,337
○ Dépenses directes d'investissement	1 256,789	1 212,733
TOTAL	1 519,116	1 423,070

Les subventions d'équipement et les fonds de concours diminuent de 19,81 % en raison des transferts de compétences vers la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Pour l'exercice 2001, le taux d'exécution des dépenses programmées est de 94 %. Ceci démontre la poursuite de l'effort d'investissement entrepris par la Ville depuis ces dernières années.

En effet, les transferts de compétences vers la Communauté Urbaine MPM ont permis à la Ville d'assumer un niveau de programmation élevé sur les équipements relevant de sa compétence directe.

A titre d'exemples, quelques réalisations en cours témoignent de cette volonté :

	Programmé 2001 (en MF)	Mandaté 2001 (en MF)	Taux d'exécution en %
↻ Bibliothèque de Marseille à Vocation Régionale	81,897	79,880	98
↻ École de la Deuxième Chance	40,179	39,640	99
↻ Pôle Multi-média - Fiches de la Belle-de-Mai	57,425	56,988	99
↻ Parc du 26 ^{ème} Centenaire	89,945	86,964	97

↵ Relogement du PIMP Saint-Antoine	8,653	8,553	99
↵ Poste de Premier Secours Centre-Ville	7,707	7,122	92
↵ Centre Social Consolat-Mirabeau	7,212	7,110	99
↵ Maison des Associations de l'Estaque	1,606	1,579	98
↵ Salle Vallier	11,441	9,402	82
↵ Aménagement Sportif « la Jouvène »	13,416	11,851	88
↵ Aménagement du Jarret	13,660	13,660	100
↵ Interventions diverses sur établissements scolaires du 1 ^{er} degré dont :			
• Groupe Scolaire Eoures (11 ^{ème})	4,647	4,483	96
• Groupe Scolaire Sainte-Sophie (4 ^{ème})	1,438	1,394	97
• Groupe Scolaire Canet-Ambrosini (14 ^{ème})	1,473	1,400	95
• Groupe Scolaire National-Pommier (3 ^{ème})	2,381	2,305	96
• École Maternelle des Bergers (6 ^{ème})	5,797	5,281	91
• Groupe Scolaire Croix-Rouge (13 ^{ème})	3,580	3,082	86
• Groupe Scolaire Cabot-Nazury (9 ^{ème})	1,818	1,630	90

2 - 2 - Les recettes

Hors affectation du résultat 2000 et mouvements financiers, les recettes réelles d'investissement se montent à 1 452,665 millions de francs.

Elles se répartissent ainsi:

ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (en Millions de francs)		
	2000	2001
Subventions	212,227	93,938
Emprunts	1 037,976	1 024,861
Autres Recettes	221,308	333,866
TOTAL	1 471,511	1 452,665

2 - 2 - 1 - Les subventions

L'année 2000 a connu un montant de recouvrement de subventions très important du fait du financement de grandes opérations telles la Bibliothèque de Marseille à Vocation Régionale ou l'axe Nord-Littoral.

Elles s'élèvent en 2001 à 93,938 millions de francs se répartissant ainsi :

↵ État	:	16,554 millions de francs,
↵ Région	:	21,256 millions de francs,
↵ Département	:	40,969 millions de francs,
↵ Europe	:	8,211 millions de francs,
↵ Divers	:	6,948 millions de francs.

Ce volume de réalisation est honorable mais encore insuffisant. Il y aura lieu de l'améliorer.

2 - 2 - 2 - Les emprunts

Les emprunts diminuent de 1,26 %, passant de 1 037,976 millions de francs à 1 024,861 millions de francs. Cette évolution est liée à celle des dépenses à financer.

2 - 2 - 2 - Les autres recettes

Elles se répartissent de la façon suivante :

	<i>en MF</i>
○ Fonds de Compensation de la TVA	119,737
○ Amendes de Police	39,244
○ Taxe Locale d'Équipement et Plafond Légal de Densité	12,793
○ Avances recouvrées et autres	24,989
○ Remboursement Communauté Urbaine (<i>emprunt</i>)	137,103
TOTAL	333,866

Les amendes de police et la taxe locale d'équipement sont des recettes transférées à la Communauté Urbaine MPM. Ces recettes constatées en 2001 concernent des restes à réaliser de l'exercice 2000.

- TROISIÈME PARTIE :

LA GESTION FINANCIÈRE EN 2001

La gestion financière en 2001 nécessite l'analyse de trois éléments essentiels :

- ↳ la dette,
- ↳ la trésorerie,
- ↳ l'autofinancement.

1 - LA DETTE EN 2001

1 - 1 - L'annuité de la dette (*hors acquisitions à tempérament*)

L'annuité brute de la dette (*hors acquisitions à tempérament*) s'élève à 1 354,78 millions de francs en 2001 contre 1 341,40 millions de francs en 2000, ce qui représente une hausse de 1 %.

Cette annuité se répartit de la manière suivante :

	2000 (en millions de francs)	2001 (en millions de francs)	Variation (en millions de francs)
CAPITAL	902,34	856,33	- 46,01
INTÉRÊTS	439,07	498,45	+ 59,38
TOTAL	1 341,40	1 354,78	13,38

La part des intérêts dans la charge de la dette a augmenté de 13,50 % en 2001. Cette variation est essentiellement expliquée par deux facteurs :

- ◆ **la hausse du taux moyen de la dette** sur l'exercice (*5,35 % en 2001 contre 4,80 % en 2000*) consécutive à l'augmentation du niveau des taux court terme préfixés en 2000. Cela explique l'essentiel de la variation,
- ◆ **les réaménagements réalisés** en 2001 générant le paiement d'intérêts de refinancement.

Il faut noter ici que les frais financiers sur instruments de couverture, imputés au compte 668, ont baissé de 16,20 millions de francs passant de 43,65 millions de francs à 27,45 millions de francs en 2001. Cette couverture, qui protège contre la hausse des taux a pleinement joué son rôle.

2001, première année de restructuration de la dette, se traduit par une diminution de 4,5 % du capital remboursé. La Ville a, en effet, décidé de reprofiler son encours de

dette sur les six années à venir. Cette restructuration a permis de rééquilibrer la répartition de la structure de la dette entre taux fixe et taux variable et de consolider sur le long terme des taux fixes à des niveaux attractifs.

L'annuité nette s'élève à 1 353,44 millions de francs, en hausse de 4,79 % par rapport à l'exercice 2000 où elle atteignait 1 291,589 millions de francs.

L'annuité nette se détermine à partir de l'annuité brute après déduction des recettes affectées notamment la participation du Conseil Général et du Conseil Régional à certains emprunts.

Le montant des participations s'établit en lecture directe à 1,33 million de francs contre 49,81 millions de francs en 2000.

Ces participations concernaient principalement les emprunts ayant financé le métro et la voirie autoroutière. Elles ont donc été transférées à la Communauté Urbaine MPM au 1^{er} janvier 2001.

La Ville continue cependant à assurer le paiement des échéances des emprunts en totalité, la Communauté Urbaine prenant en compte les participations précitées dans le cadre de l'attribution de compensation.

1 - 2 - La gestion de la dette

En 2001, la politique de gestion de dette a permis de restructurer une partie de l'encours de la dette.

La structure de la dette est la suivante :

	2000 en %	2001 en %
↳ Taux fixe	41	48
↳ Taux variable	59	52

Le stock de dette est en légère hausse (+ 1,51 %) : elle est passée de 10 082,44 millions de francs au 31 décembre 2000 à 10 234,83 millions de francs au 31 décembre 2001.

Par ailleurs, le taux moyen de la dette s'établit après restructuration de la dette à 4,69 %, et la durée résiduelle moyenne est de 13 ans 7 mois.

En 2001, sur les marchés des capitaux, la Ville a procédé à deux émissions obligataires :

- une cinquième émission publique, qui est aussi la deuxième sur le marché des institutionnels européens, afin de consolider sa présence sur ce marché ;
- une première émission privée, lancée conjointement avec la Ville de Gènes.

2 - LA TRÉSORERIE EN 2001

L'utilisation beaucoup plus intensive des lignes de trésorerie sur l'exercice est

induite par les décalages entre les paiements obligatoires effectués par la Ville (*annuité de la dette, frais de personnel...*) et le remboursement de la quote-part transférée à la Communauté Urbaine MPM, dans le cadre des conventions de gestion.

Les dépenses inscrites au compte 6615 « *intérêts des lignes de trésorerie* » ont plus que triplé passant de 5,87 millions de francs à 27,45 millions de francs, la Ville ayant temporairement joué le rôle du « *banquier* » pour la Communauté Urbaine MPM.

Le volume des lignes de trésorerie négociées avec les établissements financiers (*Société Générale, Dexia, Crédit Agricole, Indosuez et BNP / Paribas*) augmente de 7,5 % passant de 1 298,79 millions de francs à 1 397,19 millions de francs au 31 décembre 2001.

Ces lignes ont été utilisées en totalité sur les quatre derniers mois de 2001, situation tout à fait exceptionnelle pour la Ville qui mobilise, au maximum, 70 % de son encours, sur le mois de décembre uniquement. La marge de sécurité dont dispose la Ville a joué pleinement son rôle et a permis à la Communauté Urbaine MPM de fonctionner de façon satisfaisante dès sa première année d'existence.

Le volume d'Ouverture de Crédit à Long Terme s'établit à 502,15 millions de francs au 31 décembre de l'exercice.

3 - L'AUTOFINANCEMENT EN 2001

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement permet d'assurer le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à échoir dans l'exercice et pour le surplus de financer des dépenses d'équipement.

En 2001, l'autofinancement nécessaire au remboursement de l'annuité en capital de dette 2001 s'élève à 599,490 millions de francs, compte tenu de la prise en charge par la Communauté Urbaine de 137,102 millions de francs d'annuité de dette Ville en capital et de la recette du FCTVA de 119,737 millions de francs également employée au remboursement de la dette.

La Ville a donc autofinancé les dépenses d'équipement à hauteur de 120,238 millions de francs afin de limiter son recours à l'emprunt.

Cet autofinancement a deux composantes :

- ◆ le solde positif des opérations d'ordre de section à section, hors charges transférées, soit 546,603 millions de francs (*dotations aux amortissements, opérations relatives aux cessions d'actifs, ICNE...*),
- ◆ le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Ce virement prévisionnel n'est pas réalisé dans l'exercice, mais seulement au cours de l'exercice suivant après constatation du résultat.

Le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2001 s'élève à

1 097, 136 millions de francs. Le Conseil Municipal peut l'affecter pour 173,125 millions de francs à la couverture du besoin de financement de l'investissement (*785,626 millions de francs*), corrigé des restes à réaliser de recettes (*612,501 millions de francs*).

Il reste ainsi 924,011 millions de francs de résultat de fonctionnement disponible permettant le financement des restes à réaliser et des dépenses nouvelles 2002 de fonctionnement.

- QUATRIÈME PARTIE : LE COMPTE ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES

BALANCE GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF (en Millions de Francs)			
LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture
Section d'Investissement			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels	0,945		
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre	1,628	0,705	
Total des opérations de l'exercice	2,573	0,705	
<i>Résultat d'exécution</i>	- 1,868		
Résultat reporté		2,639	0,771
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2,573	3,344	0,771
Section de Fonctionnement			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels	33,847	29,416	
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre	0,705	1,628	
Total des opérations de l'exercice	34,552	31,044	
<i>Résultat d'exécution</i>	- 3,508		
Résultat reporté		9,222	5,714
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	34,552	40,266	5,714

SITUATION FINANCIÈRE GÉNÉRALE (en Millions de Francs)			
LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2,573	3,344	0,771
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	34,552	40,266	5,714
RÉSULTAT CUMULÉ OU EXCÉDENT D'ACTIF			6,485

Le Compte Annexe des Pompes Funèbres a un résultat cumulé excédentaire de 6,485 millions de francs environ dont 5,714 millions de francs concernent la section de fonctionnement.

CONCLUSION

À travers le Compte Administratif 2001, la volonté de la Municipalité d'accélérer le changement nécessaire de Marseille est patente. En effet, les dépenses programmées pour développer les investissements productifs nécessaires ont été réalisées à 94 %.

Ceci étant, les crédits indispensables pour assurer un service public de qualité aux Marseillais demeurent à un niveau élevé malgré le transfert de compétences à la Communauté Urbaine.

Toutes ces dépenses ont pu être financées en recourant de manière raisonnable à l'emprunt et en maintenant inchangés les taux des impôts sur les ménages.

Ainsi, avec l'aide de la Communauté Urbaine qui constitue un partenaire privilégié, « Le Marseille de demain » se construit pour que notre Ville devienne rapidement la métropole de premier plan euroméditerranéenne active et fraternelle voulue par les Marseillais.